

Essais d'influence et de migration dans l'eau potable

L'eau que nous consommons peut être affectée par les substances utilisées dans son traitement de purification et par les matériaux de construction utilisés dans les installations qui l'alimentent.



MISE À JOUR DE L'ARRÊTÉ ROYAL 140/2003 PAR LE RD 03 /2023

L'arrêté royal 140/2003, qui établissait à l'origine les critères sanitaires de qualité de l'eau pour la consommation humaine, a été mis à jour par l'arrêté royal 3/2023 en janvier 2023. Ce nouveau décret établit de nouveaux paramètres et de nouvelles valeurs limites afin de répondre à des normes de qualité et de salubrité plus élevées.

Plus précisément, l'article 44 du décret exige que les exigences hygiéniques de base suivantes soient respectées :

- Ne pas mettre en danger, directement ou indirectement, la protection de la santé humaine ;
- Ne pas altérer la couleur, l'odeur ou le goût de l'eau.
- Ne pas favoriser la croissance microbienne.
- Ne pas faire migrer les contaminants dans l'eau potable à des niveaux plus élevés que ceux nécessaires à l'utilisation prévue du matériau ou à la détérioration de la qualité de l'eau. Les valeurs paramétriques de l'annexe I du RD doivent être évitées dans tous les cas.

RÉGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES

Voici les normes spécifiques qui régissent l'influence des matériaux et produits de construction sur l'eau destinée à la consommation humaine :

- **EN 12873-1:2014.** Influence de la migration. La partie 1 établit la méthode d'essai pour les matériaux fabriqués industriellement, à l'exception des matériaux métalliques et des matériaux à base de ciment.
- **EN 14944-3:2008.** Influence des matériaux à base de ciment sur l'eau destinée à la consommation humaine. La partie 3 établit les méthodes d'essai pour essayer la migration des substances à partir des matériaux à base de ciment.

ESSAIS D'INFLUENCE SUR L'EAU POTABLE

Dans nos laboratoires, nous essayons les matériaux suivants selon les spécifications du RD 03/2023 :

- Peintures
- Mortiers et enduits
- Produits d'étanchéité
- Tuyaux
- Matériaux imperméables

Nos techniciens effectuent des essais chimiques pour analyser et déterminer si l'eau est capable d'absorber les éléments de construction lorsqu'ils sont en contact.

Les fabricants de matériaux de construction pour l'exploitation de l'eau doivent obligatoirement soumettre leurs produits à ces essais et se conformer à la réglementation en vigueur pour garantir les bonnes conditions sanitaires d'une eau propre à la consommation humaine.

Ces essais sont complémentaires des essais de caractérisation qui sont menés sur chaque produit, par exemple ceux qui portent sur les propriétés mécaniques, physiques et dimensionnelles et sur les performances générales.